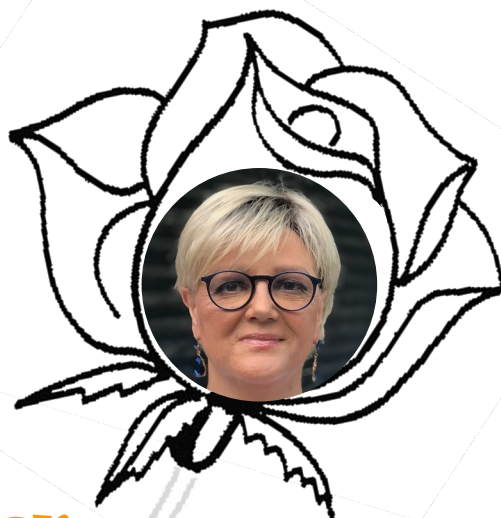


Le journal de Ô-de-Selle



Cécilia GILLION

Conseillère municipale Nous a quittés

La mort d'un être aimé est une chose étrange. Nous savons tous que notre temps sur terre est compté ; nous savons qu'un jour ou l'autre, nous nous endormirons à jamais, pour ne plus nous éveiller. Et pourtant, c'est toujours un choc lorsque cette banalité touche un proche. Cécilia fait partie de ces personnes qui nous quitte beaucoup trop tôt. Elle avait encore de nombreuses choses à faire, des projets, des rêves à réaliser, pour elle. Cécilia a consacré sa vie aux autres. La générosité, le don de soi constituaient son ADN.

Professionnellement, d'abord en milieu hospitalier, puis au sein de « Soin services », elle accompagnait des personnes malades ou âgées, dans tous les cas, dépendantes. Lorsqu'elle livrait le pain dans les villages voisins, elle était reconnue pour sa gentillesse et sa serviabilité. Parallèlement à son activité professionnelle, Cécilia s'est investie plus de 20 ans pour le club de foot dont Clément, son fils, est membre. Elle accompagnait les jeunes, préparait les goûters, installait les salles des fêtes pour les repas de l'association. Pour la collectivité aussi, elle a beaucoup donné :

Membre bénévole du CCAS de Lœuilly à partir de 2008, elle devient vice-présidente du CCAS de Ô-de-Selle en 2019, lors du regroupement de nos communes. Elue au conseil municipal de Lœuilly en 2014, elle devient adjointe au maire de Ô-de-Selle et Maire déléguée de Lœuilly en 2020. Elle intègre le bureau du comité des Fêtes à sa création en 2022. Dans l'ensemble de ces fonctions, encore une fois, elle s'est investie sans compter : le fleurissement, les manifestations, la vie associative, l'urbanisme. Autant de compétences pour lesquelles elle travaillait avec acharnement et exigence. Elle avait le désir d'agir. C'était une femme d'engagement et au service de sa commune ainsi que des associations auxquelles elle était profondément attachée, mais surtout au service des administrés pour lesquels elle ne savait rien refuser.

Sa silhouette faisait partie de la vie de la Commune. Toujours affairée, toujours en activité, toujours consultée et toujours écoutée, car chacun reconnaissait son expérience et sa mémoire sans lesquelles il n'est pas de manifestations ou de sorties bien préparées. Cécilia incarnait la solidité, la résistance à toutes les épreuves. Elle était de celles dont on ne songe pas qu'elles puissent un jour être emportées par cette maudite maladie. Elle disait : « elle ne m'aura pas comme ça, je me bats et ce n'est pas fini ». L'investissement était sa façon de lutter, « ça la boostait » comme elle disait, même si depuis quelques mois elle avait dû progressivement s'éloigner de son bureau, elle continuait de prévoir, de coordonner et de préparer les événements à venir.

Un dicton dit : « Le chagrin que nous ressentons lorsque nous perdons un être cher est le prix à payer pour l'avoir eu dans notre vie ». Nous avons tous eu un grand plaisir à la connaître et ressentons une grande peine.

Cécilia, ta souffrance est terminée. Repose en paix et veille sur nous si tu veux bien. Nous ne t'oublierons jamais.

Le mot du Maire

Chers Ôsselloises, Ôssellois,

Alors que nous entrons dans cette nouvelle année, j'exprime à chacun de vous, ainsi qu'au nom des membres du conseil municipal, mes vœux les plus chaleureux. Que chaque jour de cette année vous apporte joie, réussites et belles surprises !

Nous laissons derrière nous une année 2024 lourde en événements tels les diverses crises au Moyen Orient, la poursuite de la guerre en Ukraine, l'élection de D.Trump et la réélection de V.Poutine, les événements dus au changement climatique et bien sûr les JO de Paris et la réouverture de Notre-Dame de Paris.

Plus localement et personnellement, je ne suis pas mécontente de tourner la page de 2024.

Après une période de construction budgétaire difficile, comme cela avait été annoncé, il nous a fallu organiser 3 élections dont une imprévue en raison de la dissolution de l'assemblée nationale.

Parallèlement, le conseil municipal a traversé une période estivale compliquée avec les départs prématurés de Benoît et Cécilia.

Ils étaient tous 2 très investis malgré la maladie qui les rongeaient sournoisement depuis plusieurs années. Leur départ a laissé un grand vide tant physique qu'émotionnel. Nous avons rendu hommage à Benoît lors de la fête locale de Neuville le 1^{er} septembre. Je proposerai aux élus et à sa famille, dans les semaines à venir, une action afin d'honorer la mémoire de Cécilia.

Depuis, Francis Isambart a rejoint le conseil municipal et le CCAS dont il a été élu vice-président. Céline Denœuvéglise a été élue Adjointe au Maire en charge des affaires touristiques, de la vie associative et des manifestations. L'équipe municipale ainsi reconstituée est en ordre de marche afin de poursuivre le mandat qui nous a été confié.

Je ne reviendrai pas sur les projets menés au cours de l'année 2024, vous avez pu les retrouver dans les JDO précédents. Passons plutôt aux projets envisagés pour 2025 dont : la réfection des chemins ruraux, l'effacement des réseaux et la voirie de la place du Caty, la création d'un city stade, l'implantation d'un distributeur de pizzas, le remplacement de compteurs en plomb sur le réseau d'eau de Tilloy, le renouvellement du tracteur, la défense incendie de Tilloy, l'amélioration de la performance énergétique de la salle polyvalente, la gestion de l'évacuation des eaux pluviales à Neuville et dans le lotissement du Pré de l'Auge et rue Verte, un verger et des aires de jeux pour « petits », le développement d'un accueil de camping-cars et la réfection de la toiture de l'église de Lœuilly.

Encore de beaux projets pour les mois à venir, qu'il nous faudra arbitrer et mettre en œuvre en fonction du budget alloué et des subventions accordées. Notre engagement est intact pour le bien être des administrés de nos 3 villages historiques et pour faire de Ô-de-Selle un lieu accueillant où il fait bon vivre.

Belle année à tous, votre Maire, Valérie MOUTON

Commissions du Conseil Municipal

Suite aux malheureux événements que nous avons vécus ces derniers mois, une refonte des membres des commissions a dû être réalisée. Les rôles des commissions restent inchangés, seuls les membres évoluent. N'hésitez pas à vous rapprocher de chacun d'entre eux en cas de besoin.

Finances : Elaboration des budgets et recherche de financements avec **Valérie MOUTON***, Christian DEBEVE, David GUILLOT, Jérôme JEANSONI

Tourisme : Développement touristique de la commune avec **Céline DENOEUVEGLISE***, Anne-Marie DELATOUR, Elodie DUBOIS, Alain FLAMENT, Jérôme JEANSONI, Emilie MICHAUX

Urbanisme : Etude des dossiers d'Urbanisme et d'Habitat et suivi du PLUI avec **Valérie MOUTON***, Elodie DUBOIS, Alain FLAMENT, David GUILLOT, Jérôme JEANSONI, François-Xavier MORTIER, Catherine LEBEGUE

Voirie : Entretien des chemins, routes, réseaux avec **Nicolas PORTOIS***, Alain FLAMENT, David GUILLOT, Jérôme JEANSONI, François-Xavier MORTIER

Animation : Favoriser le lien social (cérémonies, manifestations, associations...) avec **Céline DENOEUVEGLISE***, Gwenaëlle BERQUIN, Anne-Marie DELATOUR, Francis ISAMBART, Emilie MICHAUX,

Eau / Assainissement : Gestion des services de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif avec **David MONTARDIER***, Christian DEBEVE, David GUILLOT, Jérôme JEANSONI, François-Xavier MORTIER

Espaces Verts : Entretien, fleurissement et aménagements paysagers avec **David MONTARDIER***, Anne-Marie DELATOUR, Elodie DUBOIS, Alain FLAMENT

Personnel : Suivi des éléments administratifs réglementaires liés aux agents avec **Vanessa DECOUTURE***, Gwenaëlle BERQUIN, Francis ISAMBART, Emilie MICHAUX, François-Xavier MORTIER

Biodiversité : Préservation des milieux naturels avec **Nicolas PORTOIS***, Anne-Marie DELATOUR, Alain FLAMENT, Jérôme JEANSONI, François-Xavier MORTIER

Patrimoine : Entretien des bâtiments communaux et gestion des salles avec **Pascal LETELLIER***, Anne-Marie DELATOUR, Elodie DUBOIS, David GUILLOT, Emilie MICHAUX, Catherine LEBEGUE

Administration et Communication : Communication locale et rédaction des documents réglementaires avec **Vanessa DECOUTURE***, Gwenaëlle BERQUIN, Elodie DUBOIS, Jérôme JEANSONI

*délégation de compétence

Boulodrome Benoît DELAVENNE

A l'occasion de la fête de Neuville-Lès-Lœuilly, le nouveau terrain de boules a été inauguré.



Avec l'accord du conseil municipal et de sa famille, il a été décidé de rendre hommage à Benoît en lui donnant son nom. Il tenait beaucoup à la création de ce boulodrome et au prochain site à venir : création d'un verger et d'un parc pour enfants.

Merci à Dany FLET pour l'émouvant lâcher de pigeons à cette occasion.

La fête de Neuville fut un franc succès, les boulistes étaient nombreux, les cochons de lait ont été très appréciés accompagnés d'une agréable animation à l'accordéon. Une journée très réussie!



Les fêtes locales 2024 ont été un réel succès. Ambiance, bonne humeur étaient au rendez-vous !

Pour le plaisir des petits et des grands 🍌



Des projets mais... pas de subventions!

Nous avons fait des demandes de subventions pour différents projets au sein de la commune. Nous avons eu des retours négatifs sur les projets suivants :

- Rénovation de l'église de Lœuilly (à renouveler pour 2025) ;
- Branchements en plomb et château d'eau de Tilloy (arbitrage préfectoral par manque de financements)



Les subventions concernant le City Stade et la Défense Incendie ont été accordées en fin d'année. La rénovation de la salle polyvalente sera également soumise à l'octroi d'une autre demande de subvention.

Ecole de Lœuilly



Avec une diminution des effectifs depuis plusieurs années consécutives, l'école de Lœuilly se voit supprimer une classe. Une réorganisation des niveaux scolaires entre les instituteurs a donc été effectuée :

PS-MS : Mme DUFOUR

GS-CP : Mme BOUCETTA

CE1-CE2 : Mme MANDONNET

CM1-CM2 : Mr DAUCHEZ et Mme CZECH

Recensement – Le saviez-vous ?

Le recensement définit les moyens de fonctionnement de notre commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes.

Le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement repose en grande partie sur la population totale des communes. D'où l'importance d'un recensement réussi à 100%.

1 102 habitants ont été recensés en 2024, une baisse par rapport au dernier recensement qui impactera donc les finances de la commune.



LA VIE DE LA COMMUNE

AGENDA

9 mars : La Crocobike – gratuit
pour les habitants de Ô-de-Selle
22 mars : Repas de la Saint-Patrick
- Ô-de-Selle en fête
6 avril : Réderie Lœuilly - Ô-de-Selle
en fête et Société chasse Lœuilly
19 avril : Chasse aux œufs à Tilloy -
Ô-de-Selle en fête
1er mai : Fête Paysanne - CCAS
8 mai : Commémoration
25 mai : Rallye de la coulée verte -
Lœuilly Canoë-Kayak

Nous les aimons, mais...

Il est bon de
rappeler ce
que dit la loi :

**"tout
propriétaire de
chien est tenu
de procéder immédiatement,
par tout moyen approprié, au
ramassage des déjections
canines sur toute ou partie du
domaine public".**

Notre village est beau, il est
dommage que l'attention soit
attirée par des crottes de
chiens sur les trottoirs et les
espaces verts.

Merci d'adopter un
comportement citoyen.



Ô PRATIQUE

Horaires Mairie :

10h-12h et 16h30-18h

Tel : 03.22.38.15.90

contact@odeselle.fr



**Commune
Ô de Selle**

Horaires Agence postale :

10h-12h et 16h30-18h

Horaires Déchetterie :

(03.22.38.95.65)

*jusqu'au 31 mars :

Mardi, Mercredi, Vendredi et

Samedi de 9h-12h30/13h30-17h

(accès fermé 15 min avant)

Fermée lundi, jeudi dimanche
et jours fériés

IPNS

CCAS DE Ô-DE-SELLE

Repas des 61 ans et +

Cette année, il y a eu un peu de changement :
une nouvelle animation avec Bruno SAUTY,
chanteur et animateur, que nous avons
découvert et Bruno PAUDELEUX, connu de tous, à l'accordéon.
Le repas a été confectionné par le traiteur « Le Marais
Réception » de Moreuil, un franc succès auprès des convives.
La salle a été décorée en noir et blanc, en hommage à
Cécilia GILLION, conseillère municipale récemment décédée.
Une journée très réussie : les aînés ont été nombreux sur la piste
de danse. Même notre doyen de Neuville-Lès-
Lœuilly, Michel MONTARDIER, 92 ans, nous a fait le
plaisir de quelques danses.
Chaque convive féminine est repartie avec une rose
blanche.

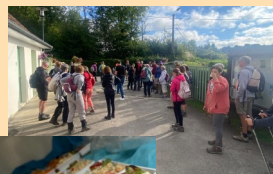
Mme Germaine DESCROIX,
98 ans et doyenne de Lœuilly,
nous a malheureusement
quittés en ce début d'année.

Profitons de cet article pour saluer les doyens des villages
historiques :

Lœuilly => Jacqueline SAGNIER 94 ans, Roger MORTIER 94 ans

Tilloy => Mireille COUVREUR 91 ans, Ernest COUVREUR 93 ans

Neuville => Jacqueline VANDEPITTE bientôt 89 ans et Michel
MONTARDIER 92 ans



Rando Gourmande

La marche gourmande du 9 septembre
fut une très belle réussite avec la
participation d'une 50^{aine} de personnes.

Le petit déjeuner a été servi à la salle du
camping de Lœuilly, pour l'occasion Jacques
DELATOUR avait préparé de délicieuses crêpes.
Puis au départ, une marche de 5 km pour
rejoindre la salle des fêtes de Neuville-Lès-Lœuilly
où attendait un apéritif. La prochaine étape était la salle des
fêtes de Lœuilly pour un plateau repas qui a été très apprécié.
L'après-midi, pour la digestion, une petite marche vers Tilloy et
ensuite la Coulée verte pour rejoindre à nouveau la salle du
camping où les attendait le dessert accompagné d'un verre
de cidre ou d'un café. Tous ont été ravis de cette marche
gourmande organisée par le CCAS et dirigée par Francis
ISAMBART pour le parcours d'une 15^{aine} de kilomètres.



Spectacle : Guignol, la sorcière et le cadeau de Noël

Cerf Pantin, le livreur du Père Noël, s'est fait voler
les cadeaux. Tel un vrai héros, Guignol a tout fait
pour les retrouver. Il a du faire face à la méchante
sorcière et au redoutable Loup Reloup à grands
coups de bâton... Mais Guignol a gagné à la fin !
Et les cadeaux ont pu être livrés aux
enfants venus en nombre. Pour finir,
ils ont pu profiter, comme leurs
parents, du goûter offert par
Ô-de-Selle en fête.



Focus sur les Déchets Ménagers

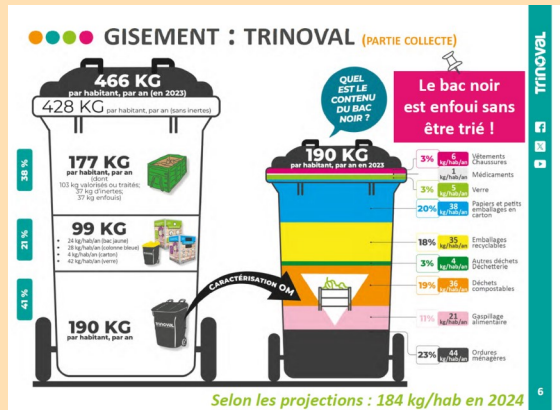
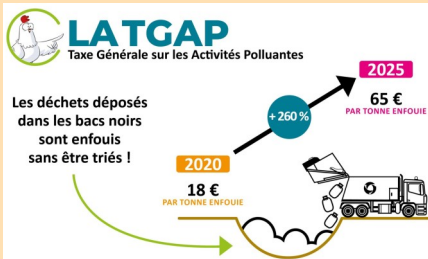
DÉFINITION : Les **Déchets Ménagers et Assimilés** sont composés des déchets du **Bac Jaune** (emballages alimentaires), des colonnes aériennes des Points d'Apport Volontaires (**papiers, cartonnettes et verre**), des **bacs noirs** (Ordures Ménagères Résiduelles) et des apports en déchetteries.

En 2023, chaque habitant a jeté 190 kg de déchets dans le bac noir dont **89 kg** auraient pu être **triés**, **36 kg** compostés et **21 kg** évités.

Avec l'augmentation de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) passant de 18€ en 2020 à 65€

en 2025, il est obligatoire de limiter les quantités enfouies (bac noir et benne tout venant en déchetterie).

Dans cet objectif, Trinoval a expérimenté dans une zone test, la collecte du bac noir tous les 15 jours :



Une réduction encourageante de la quantité des déchets du bac noir et une augmentation du tri des emballages ont pu être constatées. Néanmoins, sur les 126 kg/habitant jetés dans cette zone, 64 kg de déchets/habitant pourraient encore être triés et 14 kg/habitant compostés. Seulement 35% de ces déchets devraient être enfouis !

Fort de cette expérience, Trinoval a décidé de généraliser ce système sur l'ensemble de son territoire => Depuis le 1er janvier 2025, **LES BACS NOIRS SONT COLLECTÉS 1 SEMAINE SUR 2**, permettant ainsi la limitation des quantités déposées dans le bac noir, l'amélioration de l'empreinte carbone et l'amélioration des performances de tri.

(Source : Trinoval)

Une recyclerie à Conty : Donner une 2nde vie à vos déchets !

L'association AVE a été créée par 3 jeunes, Arthur, Vanessa et Erwan, motivés pour développer l'économie circulaire et sociale. Plus précisément, leur projet est de développer une activité économique basée sur le réemploi et la lutte contre le gaspillage avec pour objectif l'insertion professionnelle et la création d'emplois à moyen terme.

La boutique qu'ils ont ouvert au 14 rue de Segonzac à Conty (ancien établissement GUILLE) présente un grand choix de matériel d'occasion à des prix très abordables : vaisselle, matériel de bricolage, meubles, vêtements... Dès le mois de septembre, le magasin et l'atelier de réparation se sont agrandis pour atteindre 350 m².

Horaires d'ouverture : tous les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, de 9h à 19h.

N'hésitez pas à vous y rendre, l'accueil y est chaleureux.



Horaires d'hiver

1^{ER} OCTOBRE ➔ 31 MARS

mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h - 12h30* | 13h30 - 17h*

fermées les lundis, jeudis, dimanches et jours fériés

Horaires d'été

1^{ER} AVRIL ➔ 30 SEPTEMBRE

du lundi après-midi au samedi :

9h - 12h30* | 13h30 - 18h*

fermées les lundis matins, dimanches et jours fériés

* ACCÈS FERMÉ 15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE

> Trinoval

www.trinoval.fr | www.trions-bien.fr

LES EMBALLAGES VIDES

Emballages en métal, Briques alimentaires, Bouteilles, flacons et bidons en plastique, Pots, boîtes et barquettes en plastique, Autres emballages en plastique

LES PAPIERS ET LES CARTONNETTES VIDES

Catalogues, annuaires, Courriers, enveloppes, Journaux, magazines, prospectus, Cahiers, bloc-notes, Autres papiers, Petits emballages en carton

LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, Pots, bocaux, flacons

LE RESTE

Couches, gants, lingettes

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Filtre et marc de café, sachet de thé, Coquilles d'oeuf, Carton brun, essuie-tout, Restes et épluchures de fruits et légumes

ATTENTION !

Les gros cartons bruns sont à déposer en déchetterie.

En vrac, bien les vider, inutile de les laver, ne pas les embolter.

OPÉRATION DE MISE EN CONFORMITÉ DES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des cimetières communaux, le Conseil municipal s'est engagé dans **deux procédures distinctes**.

Vous le savez bien, au regard de la législation en vigueur, les inhumations sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis à disposition de la famille pour une durée déterminée.

Passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures et de libérer les terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures, évitant ainsi, à court terme, soit d'agrandir le cimetière, soit d'en créer un nouveau avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille. La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que les durées proposées.

Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire, puis ses ayants droit, maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

Sort des concessions échues

Une procédure est mise en place pour les sépultures dont les droits concédés sont échus, parfois depuis longtemps.

Le renouvellement des concessions est un droit pour les concessionnaires à l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé et durant les deux années révolues qui suivent ce terme. En revanche, à défaut de paiement de la nouvelle redevance dans le délai légal imparti, le terrain fait en principe retour à la commune.

Néanmoins, bien que le renouvellement ne soit plus un droit pour un certain nombre de sépultures ; avant toute décision de reprise des terrains, l'équipe municipale a décidé de proposer aux familles concernées la possibilité de reconduire les droits concédés afin de conserver leurs sépultures en lieu et place.

Sort des sépultures sans concession

Certaines sépultures se trouvent être sans titre de concession. Cela résulte de plusieurs facteurs : absence de transmission entre la perception et les mairies, concessions attribuées de vive voix ou transmises entre administrés ou encore faute d'archive.

Parmi ces sépultures, il apparaît que certaines d'entre elles ont cessé d'être entretenues voire sont dans un état de détérioration avancée.

En conséquence, soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

Ainsi, durant le déroulement des 2 procédures, un avis municipal listant les tombes concernées est affiché aux entrées des cimetières, les listes sont également consultables en mairie. Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau leur permettant de se faire connaître.

Aussi, pendant toute cette période qui durera jusqu'en mai 2025, chaque famille pourra se présenter en mairie et régulariser la situation juridique de la sépulture la concernant en payant le prix du renouvellement au tarif en vigueur après remise en état, si nécessaire, du monument ou en transférant les dépouilles de leurs parents dans une autre sépulture de son choix.

En revanche, passé ce délai, les sépultures pour lesquelles les familles n'auront pas décidées du sort de leurs défunts seront reprises par la commune, les restes post-mortem seront alors transférés dans une sépulture communale perpétuelle convenablement aménagée et entretenue par les services municipaux, le nom des défunts sera consigné dans un registre conservé en mairie.

Afin de faire en sorte que ces procédures se déroulent dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : *le Groupe ELABOR - département « Cimetières de France »*.

Cependant, votre participation active par la communication en mairie de toute précision utile concernant les défunts ou en véhiculant cette information à toute personne susceptible d'être intéressée, reste un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission et par conséquent, notre commune pourra retrouver des cimetières conformes, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ces sites.

Le journal des associations de Ô-de-Selle

SECTION GYM DE LOEUILLY DU FOYER RURAL DU VAL DE SELLE

np.flamant@orange.fr

Mr Patrick FLAMANT
15 rue de l'Eperon
80160 Nampty
Tél. : 07.85.75.99.46



LOEUILLY CANOË KAYAK

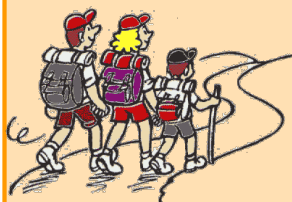
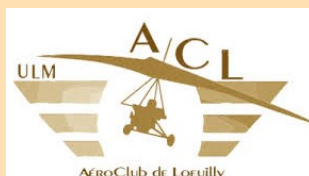
basenautique.loeuilly@orange.fr

Mr Mathis TRUNDE
Tél. : 03.22.38.22.58

AÉRO CLUB ULM

piquet.franck@orange.fr

Mr Franck PIQUET
4 rue d'Estrées
80160 Oresmaux
Tél. : 06.80.28.63.96



VAL DE SELLE RANDO

francis.isambart@free.fr

Mr Francis ISAMBART
8 rue du Marais - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél.: 06.71.29.14.96

La MAM des P'tits Moutons

lamam.desptitsmoutons@sfr.fr

Mme Emilie MICHAUX
6 rue d'Amiens - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 06.67.06.22.35



ANC COMPETITION

aurelien.namont@gmail.com

Mr Aurélien NAMONT
18 rue de Conty - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 06.88.95.51.33



ACPG CATM

Mr Philippe BOULENGER
11 rue de la Recette - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 03.22.38.15.42



AMICALE SAPEURS POMPIERS

kubiak.patrick@orange.fr

Mr Patrick KUBIAK
6 rue Didier Lucet - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél.: 03.22.38.15.18

QUEVAUVILLERS CONTY

LOEUILLY Sud Amiénois

didier.dutilleux@wanadoo.fr

Mr Didier DUTILLEUX
40, lot Chant des Linottes
80540 MOLLIENS-DREUIL
Tél.: 06.43.33.08.96



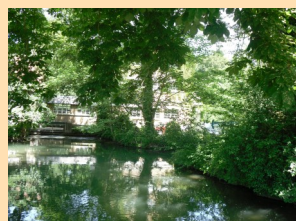
CHÉ BOULEUX ED'LOEUILLY

jose.mercier@orange.fr

Mr José MERCIER
34 rue d'Amiens - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 06.70.50.59.26

ASSOCIATION SOS DÉFENSE DES PROPRIÉTAIRES DE LA VALLÉE DE LA SELLE

Mr Dominique STAL
13 rue du Marais - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél: 06.80.92.00.39



ASSOCIATION DES JARDINS AQUATIQUES DU MOULIN DE LA NATION

mariejostal@free.fr

Mme Marie-Josèphe STAL
13 rue du Marais - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél : 06.26.65.17.42

Le journal des associations de Ô-de-Selle (suite)

ASSOCIATION DE PÊCHE DES ÉTANGS DE NEUVILLE

Mr Bruno SARRY
20 rue Paul Dulin - Neuville-Lès-Lœuilly
80160 Ô-de-Selle

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE TILLOY-LÈS-CONTY

assopecheurstilloylesconty@free.fr

Mr Camille FOURET
7 rue d'en Haut - Tilloy-Lès-Conty
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 06.81.28.92.15

SOCIETE DE PECHE (AAPPMA)

Mr Dany MERCIER
Tél. : 06.23.06.54.09

ASSOCIATION ORCA (Offshore RC Club Amienois)

rcpowerboaters@yahoo.com

Mr Philippe BOITARD
12 rue de l'Eperon
80160 NAMPTY
Tél. : 06.14.30.14.77



SOCIETE DE CHASSE DE TILLOY-LÈS-CONTY

fermedeloeuilly@orange.fr

Mr Arnaud MORTIER
12 rue de l'Église - Tilloy-Lès-Conty
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 06.82.28.46.61

ASSOCIATION DE CHASSE DE NEUVILLE

cedlot.18@gmail.com

Mr Cédric LOTH
55 rue d'Amiens - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 06.50.27.58.27



SOCIETE DE CHASSE DE LOEUILLY

pascal.mouton99@orange.fr

Mr Pascal MOUTON
23 rue Verte - Lœuilly
80160 Ô-de-Selle
Tél. : 06.81.80.23.80

NOTRE COMITÉ DES FÊTES

Ô-DE-SELLE EN FÊTE

odeselle.enfete@gmail.com

Mr Pascal LETELLIER
2bis rue d'en Bas
Tilloy-Lès-Conty
80160 Ô-de-Selle
Tél.: 06.37.82.09.16



2025 Location des salles de Ô-de-Selle (tarifs réservés aux habitants de Ô-de-Selle)

Salle Polyvalente Lœuilly (week-end)	550,00 €
Salle Polyvalente Lœuilly (Journée en semaine)	170,00 €
Salle Camping (Journée)	75,00 €
Salle Fayeulle (Week-end)	150,00 €
Salle Fayeulle (Journée)	100,00 €
Salle Neuville-lès-Lœuilly (Week-end)	180,00 €
Salle Neuville-lès-Lœuilly (Journée)	120,00 €

Salle Neuville-Lès-Lœuilly 50m²

50 personnes avec cuisine

Salle Fayeulle (Lœuilly) 46m²

40 personnes, kitchenette sans four

Salle Polyvalente Lœuilly 350m²

250 places à table,
300 places assises.
Cuisine et arrière cuisine

Location tonnelles et
mange-debout

Salle du Camping 50m²

40 personnes, réfrigérateurs
et congélateur (sans cuisine)
et avec extérieur

N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations.